BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
DBE 78 95 92
Immeuble Le GAIA
333 avenue Georges Clémenceau
92000 NANTERRE

Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 33217543/S1/1/AM-RTV_V1

Rédigé le : 30/07/2026

Référence au programme de travaux :
Mail du 10/06/2026 Mail du 10/06/2026 réalisé le 10/06/2026 par DDFIP - Mario HERENG

DONNEUR D'ORDRE

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS

- -

12 rue de l Ecole des Postes
78000 VERSAILLES

SITE D'INTERVENTION

CFP VERSAILLES BCR V12

12 rue de l Ecole des Postes
78000 VERSAILLES

RDC ACCUEIL

Latitude : 48.801900 / Longitude : 2.159500

Date(s) d'intervention(s) :
Le 16/07/2026

SYNTHESE DE CONCLUSION



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Ahmed SAIOUD	Chargé d'affaires	Certification N° 8193220	Ahmed SAIOUD 

Le présent rapport comporte 26 pages, dont 15 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

Copyright BUREAU VERITAS

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION **3**
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre 3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage 3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage 5

2. CONCLUSIONS **6**
2.1. Obligations réglementaires 7

3. INFORMATIONS GENERALES **8**
3.1. Immeuble bâti objet de la mission 8
3.2. Parties prenantes 8

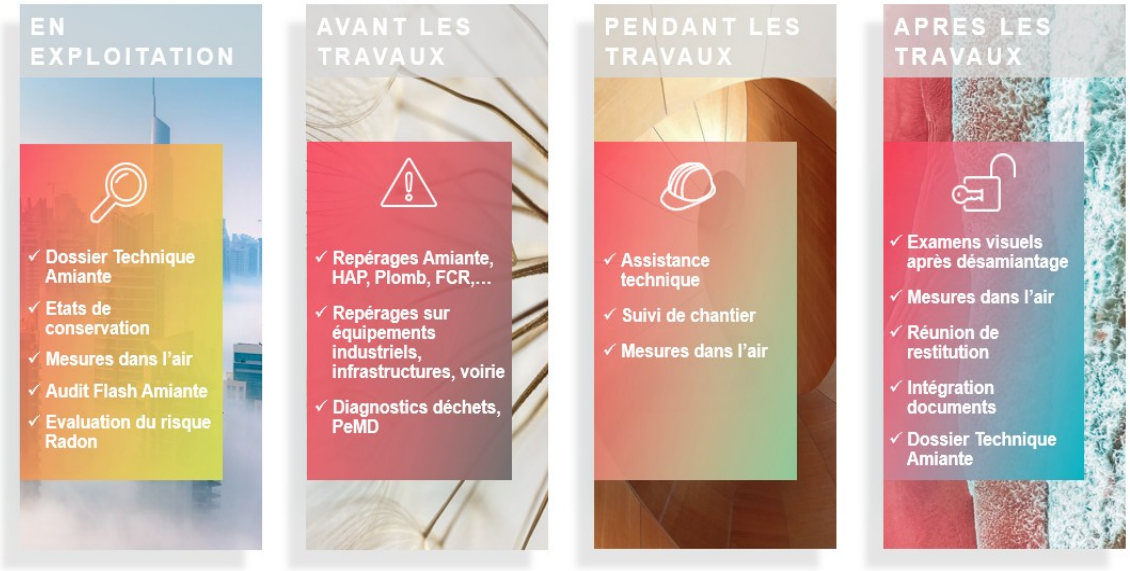
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE **8**
4.1. Références réglementaires 8

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE **9**
5.1. Date(s) de visite(s) 9
5.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020 9
5.3. Conditions spécifiques 9
5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite 9

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE **10**
6.1. Matériaux et produits repérés 10

7. ANNEXES **12**
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées 12
7.2. Photos prélèvements 13
7.3. Attestation d'assurance 15
7.4. Certificat de compétence 17
7.5. Croquis de repérage 18
7.6. Rapport d'analyse du laboratoire 20

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Création d'une ouverture sur ancien mur de façade au niveau de l'accueil du RdC

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
03 - Parois verticales intérieures	
Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot verticales, Bourre en vrac cloisons, Enduits finition plaques de plâtre verticales, Enduits projetés cloisons, Enduits projetés/talochés cloisons, Flocages, Isolants intérieurs fibreux, Jonctions panneaux, Panneaux cloisons, Peinture cloisons, Plots de colle cloisons, Sous couches tissus muraux
Gaines et coffres verticaux	Bandes calicot gaines, Enduits finition gaines plaques de plâtre, Enduits lissage/ragréage gaines, Enduits projetés gaines, Enduits projetés/talochés gaines, Flocages gaines, Jonctions panneaux, Panneaux
Menuiseries intérieures	Garnitures de friction fenêtres, Joints d'étanchéité, Joints de mastic de vitrage , Peintures décoratives, Plaques fibrociment
Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Coffrages perdus, Enduits lissage/ragréage murs, Enduits projetés murs, Enduits projetés/talochés murs, Flocages murs, Fourreaux, Joints coupe-feu, Joints d'assemblage, Joints de dilatation, Peinture murs, Revêtements durs
Plinthes	Peintures plinthes
Portes	Peintures
Portes coupe-feu	Isolants intérieurs portes, Joints bandes portes, Joints portes, Joints tresses portes, Panneaux portes, Peintures portes, Plaques des vantaux
Portes frigorifiques	Isolants intérieurs portes, Joints portes, Panneaux portes, Peintures portes, Plaques des vantaux
Portes isothermiques	Isolants intérieurs portes, Joints portes, Panneaux portes, Peintures portes, Plaques des vantaux
Portes pare-flammes	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes phoniques	Isolants intérieurs portes, Joints portes, Panneaux portes, Peintures portes, Plaques des vantaux

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
Poteaux	Coffrages perdus, Enduits lissage/ragréage poteaux, Enduits projetés poteaux, Enduits projetés/talochés poteaux, Entourages de poteaux, Flocages poteaux, Joints d'assemblage poteaux/poutres, Joints de dilatation poteaux, Peintures poteaux, Revêtements durs
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles, Colles carrelage, Colles faïence, Colles plinthe, Dalles plastique, Joints carrelage, Joints faïence, Joints plinthe, Moquettes murales, Panneaux décoratifs (lambris), Peintures décoratives, Peintures intumescentes, Primaires d'accrochage, Ragréages, Revêtements bitumineux, Revêtements durs fibrociment, Sous couches tissus muraux, Vinyles
06 - Conduits et accessoires intérieurs	
Clapets coupe-feu	Calfeutrements clapets CF, Clapets CF, Joints clapets CF, Lames clapets CF, Rebouchages clapets CF, Tunnels clapets CF
Conduits	Calorifugeages, Colles de calorifugeage, Conduits, Conduits fibres-bitumes, Enveloppes de calorifuges, Flocages, Joints brides, Manchons, Mastics, Matelas, Rubans adhésifs
Vide-ordures	Conduits, Joints d'étanchéité trappes, Vidoirs en fibrociment
Volets coupe-feu	Calfeutrements volets CF, Ossature volets CF, Rebouchages volets CF, Volets CF

1.3. Périmètre de repérage défini par l’opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Partie(s) du bâtiment :

Ancien mur de façade à l'accueil du RdC

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : CFP VERSAILLES BCR V12
12 rue de l Ecole des Postes
78000 VERSAILLES

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
CFP VERSAILLES BCR V12	Administrations, bureaux	Autres	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non-communiqué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
- -	Donneur d'ordre	UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS	12 rue de l Ecole des Postes 78000 VERSAILLES	/

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Le 16/07/2026

5.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation…)

5.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
- Encombrement de mobilier ou d'équipement lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Mail du 10/06/2026	DDFIP - Mario HERENG	10/06/2026	Mail du 10/06/2026	/

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
RdC -> Mur côté accueil	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissage/ragréage murs	Compact	Beige, Blanc	1	P1* N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissage/ragréage murs	Compact	Beige, Blanc	1	P2 N	/	AN	/	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles plinthe	Silicone	Blanc	3	P5* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles plinthe	Silicone	Blanc	3	P6 N	/	AN	/	Non
	Conduits	Calorifugeages	Laine de verre	Jaune	2	P3* N	/	AN	/	Non
	Conduits	Enveloppes de calorifuges	Métallique	Gris	2	P3* N	/	AN	/	Non
RdC -> Mur côté bureau	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot verticales	Papier, Plâtre	Blanc, Marron	4	P7* N	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
RdC -> Mur côté bureau	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot verticales	Papier, Plâtre	Blanc, Marron	4	P8 N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissage/ragréage murs	Compact	Beige, Blanc	1	P9 N	/	AN	/	Non
	Conduits	Calorifugeages	Laine de verre	Jaune	2	P4 N	/	AN	/	Non
	Conduits	Enveloppes de calorifuges	Métallique	Gris	2	P4 N	/	AN	/	Non

7. ANNEXES

7.1. Parties d’immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d’immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS.
Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
RdC	/
RdC -> Mur côté accueil	/
RdC -> Mur côté bureau	/

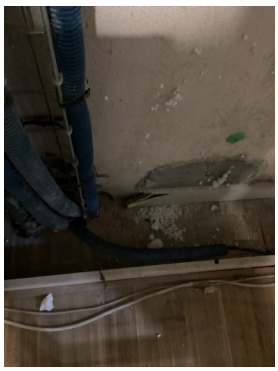
7.2. Photos prélèvements

P1	ZPSO 1
RdC -> Mur côté accueil	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissage/ragréage murs	

P2	ZPSO 1
RdC -> Mur côté accueil	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissage/ragréage murs	

P3	ZPSO 2
RdC -> Mur côté accueil	
	
Conduits -> Calorifugeages (Liste A) \| Enveloppes de calorifuges	

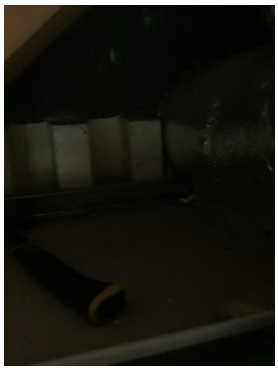
P4	ZPSO 2
RdC -> Mur côté bureau	
	
Conduits -> Calorifugeages (Liste A) \| Enveloppes de calorifuges	

P5	ZPSO 3
RdC -> Mur côté accueil	
	
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres -> Colles plinthe	

P6	ZPSO 3
RdC -> Mur côté accueil	
	
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres -> Colles plinthe	

P7	ZPSO 4
RdC -> Mur côté bureau	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Bandes calicot verticales	

P8	ZPSO 4
RdC -> Mur côté bureau	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Bandes calicot verticales	

P9	ZPSO 1
RdC -> Mur côté bureau	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissage/ragréage murs	

7.3. Attestation d'assurance

Allianz

Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Tour Alto, 4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic mérule

Missions exploitation :

- Diagnostics amiante et inventaires des matières dangereuses à bord des navires et matériel flottant
- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic et dépistage du radon dans les bâtiments, cavités, lieux souterrains, recherche des sources, voies d'entrées et de transfert, mesure de flux d'exhalation des sols
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Attestation d'assurance

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **1'000'000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au- delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 23 décembre 2025.
Pour la compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Signed by: LORENZO BATTISTI
EMail: lorenzo.battisti1@allianz.com
Signing time: 23-12-2025 10:46:58
IP address: 165.225.202.119

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

7.4. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat attribué à

Ahmed SAIOUD

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Termites metropole	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	03/04/2025	02/04/2032
Amiante avec mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	22/06/2025	21/06/2032
Amiante sans mention	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	22/06/2025	21/06/2032
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	29/01/2024	28/01/2031
Gaz	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	10/04/2023	09/04/2030
Électricité	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	26/01/2023	25/01/2030

Date : 29/07/2025
Numéro du certificat : **17225664**

Samuel DUPRIEU - Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus. Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Cliquez ici pour vérifier la validité de ce certificat.
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid 92400 Courbevoie

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°5-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS

7.5. Croquis de repérage

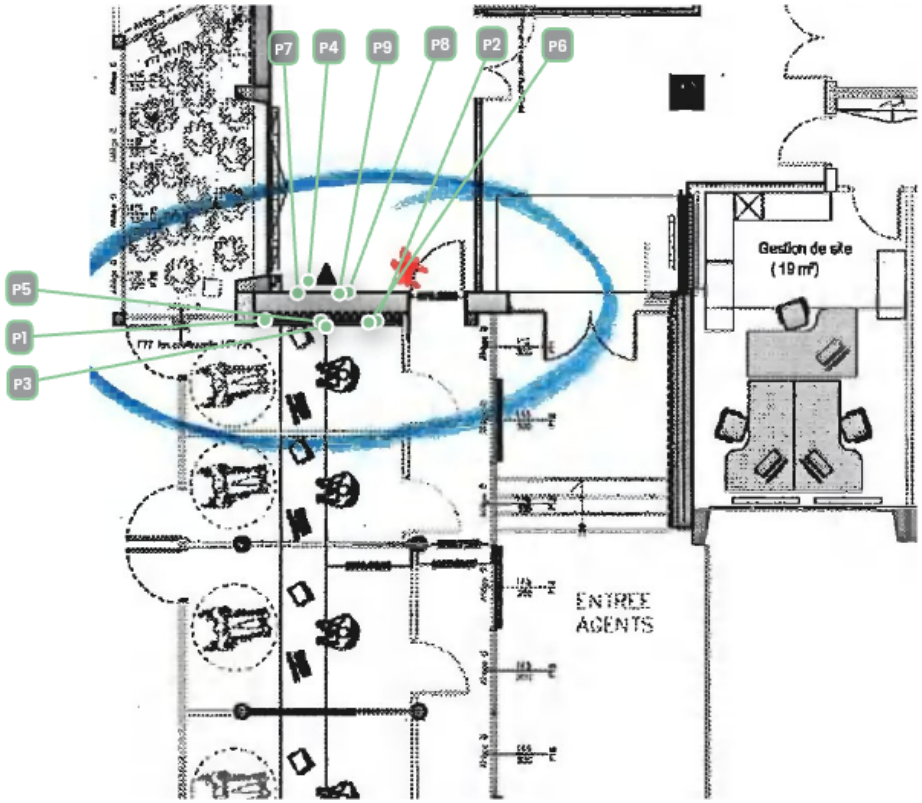
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	CFP VERSAILLES BCR V12 12 rue de l Ecole des Postes 78000 VERSAILLES	
Localisation RdC	Date visite	Le 16/07/2026
	Auteur	Ahmed SAIOUD
	N° dossier	33217543/S1/1
	Planche	1 / 1
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

Copyright BUREAU VERITAS

7.6. Rapport d'analyse du laboratoire

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Ahmed SAIOUD
333 Av Georges Clémenceau
92000 NANTERRE

Notre référence : AR-26-LE-166212-01

Numéro de dossier : 26A026087
Référence de dossier : 1510797622/33217543/S1/1/1_33217543/1/1

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 26A026087-001 - Référence *EUROFINS250000288048 Réf. Prel : P1 RdC - Mur côté accueil/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits lissage/ragréage murs - (Compact/Beige, Blanc)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 26A026087-002 - Référence *EUROFINS250000288049 Réf. Prel : P2 RdC - Mur côté accueil/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits lissage/ragréage murs - (Compact/Beige, Blanc)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 26A026087-003 - Référence *EUROFINS250000288063 Réf. Prel : P3 RdC - Mur côté accueil/Conduits : Calorifugeages (Liste A) / Enveloppes de calorifuges (Liste B) - (Laine de verre/Jaune)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 26A026087-004 - Référence *EUROFINS250000287983 Réf. Prel : P4 RdC - Mur côté bureau/Conduits : Calorifugeages (Liste A) / Enveloppes de calorifuges (Liste B) - (Laine de verre/Jaune)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 26A026087-005 - Référence *EUROFINS250000287981 Réf. Prel : P5 RdC - Mur côté accueil/Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres : Colles plinthe - (Silicone/Blanc)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 26A026087-006 - Référence *EUROFINS250000287982 Réf. Prel : P6 RdC - Mur côté accueil/Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres : Colles plinthe - (Silicone/Blanc)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 26A026087-007 - Référence *EUROFINS250000287975 Réf. Prel : P7 RdC - Mur côté bureau/Cloisons (légères et préfabriquées) : Bandes calicot verticales - (Papier, Plâtre/Blanc, Marron)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 26A026087-008 - Référence *EUROFINS250000287976 Réf. Prel : P8 RdC - Mur côté bureau/Cloisons (légères et préfabriquées) : Bandes calicot verticales - (Papier, Plâtre/Blanc, Marron)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 26A026087-009 - Référence *EUROFINS250000287974 Réf. Prel : P9 RdC - Mur côté bureau/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits lissage/ragréage murs - (Compact/Beige, Blanc)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne

S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

eurofins

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT EST SAS
SH-Analyses-EABE
20 rue du Kochersberg - CS 50047
67701 SAVERNE CEDEX 1

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-EK-052779-01
Référence laboratoire N° : 26EK044910
Reçu au laboratoire le : 21/07/2026
Date d'analyse : 23/07/2026
Référence dossier Client:26A026087 - 1510797622/33217543/S1/1/1_33217543/1/1

Date d'émission de rapport : 24/07/2026 15:12
Référence de suivi du dossier N° : 26A026087
Date de réception :20/07/2026

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	26A026087-001 - EUROFINS250000288 48 Réf. Prel : P1 RdC - Mur côté accueil/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits lissage/ragréage murs (Compact/Beige, Blanc)	Matériau fibreux de type papier peint (beige) ; matériau de type peinture (bleu) en traces ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) en traces	**MET** / TFW7	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	**MET** / TFW7	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	26A026087-002 - EUROFINS250000288 49 Réf. Prel : P2 RdC - Mur côté accueil/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits lissage/ragréage murs (Compact/Beige, Blanc)	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) ; matériau de type polystyrène (blanc)	**MET** / TFW7	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003 (1)	26A026087-003 - EUROFINS250000288 63 Réf. Prel : P3 RdC - Mur côté accueil/Conduits : Calorifugeages (Liste A) / Enveloppes de calorifuges (Liste B) - (Laine de verre/Jaune)	Matériau fibreux de type isolant (jaune)	**MOLP** / E2KU	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type maillage de fibres (blanc)	**MOLP** / E2KU	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-EK-052779-01
Référence laboratoire N° : 26EK044910
Reçu au laboratoire le : 21/07/2026
Date d'analyse : 23/07/2026
Référence dossier Client:26A026087 - 1510797622/33217543/S1/1/1_33217543/1/1

Date d'émission de rapport : 24/07/2026 15:12
Référence de suivi du dossier N° : 26A026087
Date de réception :20/07/2026

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004 (1)	26A026087-004 - EUROFINS250000287 83 Réf. Prel : P4 RdC - Mur côté bureau/Conduits : Calorifugeages (Liste A) / Enveloppes de calorifuges (Liste B) - (Laine de verre/Jaune)	Matériau fibreux de type isolant (jaune)	**MOLP** / E2KU	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type maillage de fibres (blanc)	**MOLP** / E2KU	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
005	26A026087-005 - EUROFINS250000287 81 Réf. Prel : P5 RdC - Mur côté accueil/Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres : Colles plinthe - (Silicone/Blanc)	Matériau souple (blanc) ; matériau semi-dur (gris) en traces	**MET** / MVO6	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	26A026087-006 - EUROFINS250000287 82 Réf. Prel : P6 RdC - Mur côté accueil/Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres : Colles plinthe - (Silicone/Blanc)	Matériau souple (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	**MET** / MVO6	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	**MOLP** / E2KU	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
007	26A026087-007 - EUROFINS250000287 75 Réf. Prel : P7 RdC - Mur côté bureau/Cloisons (légères et préfabriquées) : Bandes calicot verticales - (Papier, Plâtre/Blanc, Marron)	Matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron)	**MET** / MVO6	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

IPAC acreditação
L0705
ISO/IEC 17025
Ensaios

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-EK-052779-01 | Date d'émission de rapport : 24/07/2026 15:12 | Page3/4
Référence laboratoire N° : 26EK044910 | Référence de suivi du dossier N° : 26A026087
Reçu au laboratoire le : 21/07/2026 | Date de réception :20/07/2026
Date d'analyse : 23/07/2026
Référence dossier Client:26A026087 - 1510797622/33217543/S1/1/1_33217543/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008	26A026087-008 - EUROFINS250000287 76 Réf. Prel : P8 RdC - Mur côté bureau/Cloisons (légères et préfabriquées) : Bandes calicot verticales - (Papier, Plâtre/Blanc, Marron)	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron)	**MET** / MVO6	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	26A026087-009 - EUROFINS250000287 74 Réf. Prel : P9 RdC - Mur côté bureau/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits lissage/ragréage murs (Compact/Beige, Blanc)	Matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	**MET** / MVO6	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Observation(s) échantillon(s)

(1) L'échantillon contient un matériau métallique. Le métal est un matériau qui, par nature, ne contient pas d'amiante.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP: Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2

MET : Détermination des Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX43-050 : Juillet 2021 et méthode interne P-PS-SOP3368 : version 9.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

IPAC acreditação
L0705
ISO/IEC 17025
Ensaios

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-EK-052779-01 | Date d'émission de rapport : 24/07/2026 15:12 | Page4/4
Référence laboratoire N° : 26EK044910 | Référence de suivi du dossier N° : 26A026087
Reçu au laboratoire le : 21/07/2026 | Date de réception :20/07/2026
Date d'analyse : 23/07/2026
Référence dossier Client:26A026087 - 1510797622/33217543/S1/1/1_33217543/1/1

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.
NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur http://www.ipac.pt/.
NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/.
NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.
NB 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Validé et approuvé par :



Mónica Correia
Technicien de laboratoire

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

IPAC acreditação
L0705
ISO/IEC 17025
Ensaios